

SÉANCE DU 01 JUILLET 2025

N°2025.07.01.8

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNING - Marie VIDAL-MICHEL - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Michèle SALLES - Claude ALIMI - Clivy RIDE-VALADY

- 18h10 arrivée de Clivy RIDE-VALADY : après le vote du secrétaire de Séance, après les votes des PV du 14/04/2025 et 15/05/2025, pendant le préambule et avant le vote du point n°1

Étaient représenté(e)s : Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL - Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absent(es) non représenté (es) : Julia NEGRONI - Alain MAROT - Denis WILLAERT - Philippe MARCO - Richard CAMUS

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des communes sinistrées du Var suite aux inondations du 20 mai 2025 - Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-1,

Considérant l'urgence de la situation,

Considérant les drames humains et les dégâts matériels engendrés par ces inondations d'une exceptionnelle gravité, le 20 mai dernier,

Considérant la volonté dans ce cadre, de la Commune du Beausset qui souhaite s'associer au mouvement de solidarité et d'aide en faveur des sinistrés et leur exprimer son soutien en versant une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires du Var d'un montant de 1 500 € par virement sur le compte de l'AMF83, IBAN : FR51 2004 1010 0802 9009 7M02 971

Après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (Mille cinq cents euros) à l'Association des Maires du Var,

Autorise Monsieur le Maire à liquider et ordonnancer cette subvention exceptionnelle par virement sur le compte de l'AMF83 IBAN : FR51 2004 1010 0802 9009 7M02 971

Précise que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2025, chapitre 65.

Votes :

Adopté → 24

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL - Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Michèle SALLES – Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY - Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absent (es) non représenté (es) -> 5

Julia NEGRONI - Alain MAROT - Denis WILLAERT - Philippe MARCO - Richard CAMUS

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Edouard FRIEDLER**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'E. Friedler', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE du BEAUSSET' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'VAR' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a castle tower, and a cross.